

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service Santé-Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

AGENCE REGIONALE DE SANTE D.D. 78

LYONNAISE DES EAUX FRANCE

MAIRIE DE VETHEUIL

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

VETHEUIL

Commune de : VETHEUIL

Prélèvement et analyses du **14/09/2021 à 11h00** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : VETHEUIL PUIITS (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : PUIITS DE VETHEUIL - PUIITS DE VETHEUIL

Code point de surveillance : 000000101 Code installation : 000101 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00168357 Référence laboratoire : H.2021.2855-1 Numéro de prélèvement : 09500165793

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500165793 - page : 1)

Le jeudi 23 septembre 2021

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	12,2	°C		25,0		
Analyse laboratoire						
<i>Pesticides triazines et métabolites</i>						
Atrazine	0,037	µg/L		2,00		
<i>Pesticides Divers</i>						
Total des pesticides analysés	0,377	µg/L		5,00		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	0,164	µg/L		2,0		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,176	µg/L		2,0		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		2,0		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		2,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1